

## Les bienfaits cachés du vin sur le patrimoine

La dive bouteille offre de la stabilité, des perspectives de valorisation et une faible fiscalité.

LE MONDE ECONOMIE | 20.04.2018 à 06h38 • Mis à jour le 20.04.2018 à 09h32 |

Par Marie Pellefigue

Abonnez vous à partir de 1 €

👍 Réagir ★ Ajouter 🖨️ ✉️

f Partager (83)

🐦 Tweeter

Pour diversifier votre patrimoine vers des produits plus exotiques que l'immobilier et la finance, penchez-vous sur le vin. Prévu pour le long terme, peu... liquide et relativement peu risqué, il affiche souvent des plus-values, à condition de faire en sorte que cet investissement ne représente qu'entre 5 % et 10 % de vos avoirs.

Même sans disposer d'un capital très important, on peut se constituer une belle cave de belles bouteilles. « *Il est possible de démarrer avec moins de 1 000 euros, en privilégiant les rouges, qui disposent, d'une manière générale, de capacités de garde meilleures que les blancs* », conseille Angélique de Lencquesaing, cofondatrice d'iDealwine.com, un site spécialisé dans la vente et l'achat de bouteilles.

Pour choisir les bons crus, prenez conseil auprès de cavistes et consultez des guides et sites spécialisés, vous identifierez ceux qui sont les plus recherchés, par régions viticoles. Ensuite, lancez-vous et achetez.

Si l'on veut constituer sa cave en « bon père de famille », il faut miser sur les appellations les plus prisées, bordeaux et bourgogne en tête. Elles représentent plus de 70 % du volume des enchères chez iDealwine. Pour optimiser vos perspectives de plus-values, privilégiez « *les premiers crus classés ou grands crus dans le Bordelais et les maisons cotées en Bourgogne* », affirme Angélique de Lencquesaing.

### Instiller une dose d'audace

Quelques années plus tard, une fois à la tête d'une cave plus étoffée, on peut diversifier ses investissements sur des appellations d'autres régions, pour instiller une dose d'audace dans son patrimoine vin. En achetant, notamment, des vins issus des cépages de la vallée du Rhône, de Loire, du Jura, du Beaujolais, voire du Sud-Ouest et des champagnes millésimés.

Optez pour les millésimes de longue garde, qui ont le plus de chances de se valoriser à terme. Cette dernière décennie, il s'agit notamment des années 2016, 2015 ou 2010 pour le bordeaux rouge, de 2015 ou 2010 pour le bourgogne rouge, de 2010 pour les bordeaux et bourgogne blancs. Si vous ne vous êtes pas trompé, vos bouteilles prendront de la valeur et vous encaisserez des plus-values en les vendant avant leur apogée. Sur un terme plus long, elles peuvent en perdre. Il faut donc faire preuve de vigilance, par exemple en tenant à jour un livre de cave.

Les gains peuvent être importants : à titre d'exemple, selon iDealwine, un romanée-conti grand cru de 2000 qui valait 1 850 euros en 2003 a grimpé à... 11 520 euros en 2017 ; un châteauneuf-du-pape de 1990 (Château Rayas) a vu sa cote passer de 195 euros en 1993 à 1 090 euros en 2017 ; un saumur champigny Clos Rougeard de 2005 acheté 33 euros en 2010 a été vendu 144 euros en 2017. Enfin, sachez que les plus-values sur les bouteilles de vin sont soumises à la fiscalité des biens meubles (19 % d'impôt et 17,2 % de prélèvements sociaux, après abattement de 5 % par an après la deuxième année de détention). Seule exception : si le montant de votre vente est inférieur à 5 000 euros, vous êtes exonéré de tout impôt.

## **Groupements fonciers viticoles**

Une façon moins gourmande de placer son argent dans le vin est d'acheter des parts de GFV (groupements fonciers viticoles). Elles sont un véhicule idéal pour investir dans des vignes. Ce placement est néanmoins réservé à ceux qui disposent d'un patrimoine important, car la mise de départ se situe en moyenne autour de 50 000 euros. Les parts peuvent être souscrites auprès de sociétés de gestion, de spécialistes viticoles, de conseillers en patrimoine ou de banques privées. Concrètement, *« un GFV mutualise l'épargne de particuliers, puis investit les fonds récoltés dans l'achat de vignobles et en confie l'exploitation à un vigneron »*, explique Thierry Bessard, dirigeant de Financière de l'Arche-Hubsys.

En devenant propriétaire de parts, vous détenez ainsi, de façon indirecte, des vignes dans un ou plusieurs domaines (selon la taille du GFV). Chaque année, le vigneron exploitant règle son fermage au GFV en numéraire, en bouteilles ou en un mélange des deux, et vous récupérez votre dû selon votre quote-part dans le GFV.

N'espérez pas tirer de ce placement une rentabilité extraordinaire : en moyenne, elle oscille entre 0,5 % et 3,5 % l'an. *« Plus l'appellation est prestigieuse, plus le rendement est faible, mais l'espérance de plus-value élevée »*, confie André Manière, fondateur des GFV Saint-Vincent.

## **Atout fiscal au moment d'une succession**

A la revente, les parts de GFV prestigieuses, issues des régions les plus demandées ou dont le vigneron est renommé, se négocient avec de belles plus-values. « *Le nombre d'acheteurs, notamment de grands crus, augmente régulièrement, et comme le terroir n'est pas extensible, le prix des vignes croît plus vite que celui des bouteilles* », précise André Manière.

Le dernier atout des parts de GFV est fiscal : « *En matière de donation et de succession, elles bénéficient d'un abattement de 75 % jusqu'à 101 897 euros et de 50 % au-delà* », précise Noemie Costa, gestionnaire de patrimoine chez Haussmann Patrimoine.

Seule condition pour cela : les donataires ou héritiers doivent s'engager à les conserver durant au moins cinq ans après la donation ou la succession, sous peine de perdre cet avantage. Intérêt supplémentaire : le même abattement est appliqué sur la base taxable à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière).